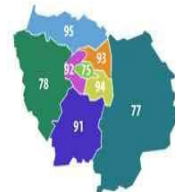




LA LETTRE DU SIPPR ILE DE FRANCE

Février 2022

SIPPR IDF : 418, rue Aristide Briand-77350 Le Mée sur Seine
Tél. : 07 87 09 97 86 – mail : sippridf@gmail.com
SITE INTERNET: <https://propriete-rurale-idf.com>



Chers Adhérentes et Adhérents,

Dans cette première lettre de l'année 2022, nous avons pensé qu'il serait intéressant de vous faire parvenir les principaux points du texte de la loi Sempastous votée le 23 décembre 2021. Cette loi fait suite à la proposition de loi qui a fait l'objet d'amendements en particulier suite à l'intervention de notre Fédération Nationale auprès de l'Assemblée et du Sénat, dans l'intérêt des propriétaires privés et de l'agriculture. Il n'en reste pas moins que l'application de cette loi reste très complexe ! (voir annexe à la lettre).

L'objectif de notre syndicat est de tout mettre en œuvre cette année pour organiser au printemps une assemblée générale en présentiel, le lieu et la date vous seront communiqués dans la prochaine lettre.

Nous envisageons également des réunions d'information et conseils pour répondre à vos préoccupations quotidiennes et pour cela, n'hésitez pas à nous indiquer les sujets que vous souhaitez voir abordés. Nous en profitons pour vous rappeler que la revue de la Propriété Privée Rurale est un outil important pour les propriétaires. Dans l'attente, nous restons à votre disposition,

Francis Chéreau, Vice-Président

Appel à cotisation 2022 (relance)

Comme chaque année, nous vous invitons à renouveler votre cotisation, ressource unique et indispensable au bon fonctionnement de notre structure dont tous les administrateurs sont bénévoles.

Votre fidélité est le gage de la poursuite et du succès de nos actions. La portée de celles-ci et de nos engagements dépend du nombre d'adhérents !

Nous vous rappelons que nous vous représentons et défendons vos intérêts auprès de nombreuses instances départementales et régionales tels que la Chambre d'Agriculture, la Commission d'Orientation Agricole (CDOA), la Commission Départementale de Préservations des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF), la SAFER, les tribunaux et commissions paritaires des baux ruraux, Natura 2000 etc...

De plus, l'adhésion vous permet de bénéficier d'un accès auprès de nos 3 partenaires expert, juriste et avocat et d'un tarif préférentiel à l'abonnement de la revue nationale (47€ au lieu de 78€).

Nous comptons sur votre fidélité et réactivité, à bientôt !

Nota : Pour bénéficier de l'assurance Responsabilité civile, Il est indispensable de nous retourner au plus tard pour le 20 mars 2022 le bulletin d'adhésion joint complété avec les surfaces.

Fermage : L'indice national des fermages pour 2021 s'établit à 106,48 soit +1.09% par rapport à 2020

AGENDA

CA : 9 février 2022

AG 2022 au printemps

Vous avez besoin de conseils, nous sommes à vos côtés, venez nous rencontrer :

- Conseils personnalisés
- Bases de données actualisées
- Confidentialité

Déclaration revenus fonciers - N'oubliez pas que la cotisation au Syndicat de la Propriété Privée Rurale est déductible de vos revenus fonciers (ligne 221 de la déclaration 2044). Reçu de cotisation envoyé en Janvier.

Indice de référence des loyers IRL : 3^e trimestre 2021 : 131,67 soit + 0,83% sur un an.

